

**Charte établie par : « *Bloque Intercomunitario, COOPAD, Fedicampo, GAAS, ASOMOPR, ODESAR et PIDAASSA (programa de intercambio, dialogo y asesoria en agricultura sostenible y seguridad alimentaria en América Latine y el Caribe* ». « **Plan de lutte du mouvement de promoteurs et de promotrices pour une agriculture durable** ». (Traduction de l'espagnole : Olivier Gavinelli).**

Les participants de la Rencontre Nationale des promoteurs pour une agriculture durable, réalisée à Estil, en novembre 2009, ont reconnu la situation occasionnée par les effets du changement climatique. Car celui-ci nous apportera des sécheresses, des pluies excessives et des inondations, nuisibles aux cultures et aux sols.

Il est nécessaire et urgent que nous nous préparions à ces changements. Nous avons aussi confirmé que le travail que nous faisons dans nos parcelles et propriétés, nous aide à améliorer le monde et à garantir la vie sur notre planète en faisant face aux conséquences du changement climatique.

**C'est pourquoi nous réitérons notre engagement de travailler pour une agriculture durable, qui nous permet de :**

- garantir la qualité de vie de nos familles et l'avenir de nos enfants ;
- conserver et protéger l'environnement ;
- produire des aliments sains pour nos familles et la société avec la responsabilité de ne pas consommer ni de vendre des aliments contaminés par des produits chimiques.

**Nous continuerons donc :**

- 1 – à conserver nos terres.
- 2 – à récolter de l'eau et à la stocker pour prévoir les périodes de sécheresse (réservoirs, bassins de rétention, etc...).
- 3 – à protéger les sources d'eau.
- 4 -- à diversifier, et à faire des rotations de cultures dans nos propriétés et nos parcelles, afin de ne pas épuiser la terre.
- 5 – à utiliser des engrais organiques et à planter des légumineuses comme engrais verts et faire des cultures de couverture, afin d'éviter l'érosion des sols.
- 6 – à reboiser nos propriétés et nos terres communales.
- 7 – à ne plus brûler ou détruire notre écosystème.
- 8 – à faire face aux maladies de nos cultures, en employant des techniques non polluantes et organiques, sans utiliser de produits chimiques.
- 9 - à inviter d'autres agriculteurs à faire ce que nous faisons.

**Nous avons décidé que nous travaillerons pour :**

- 1 - être des « messagers », en informant nos voisins de la situation que nous vivons sur notre planète, surtout avec le réchauffement global et ses conséquences, en sensibilisant les mairies, les producteurs, les médias et les populations de nos communautés.
- 2 - être un exemple à suivre et à divulguer notre travail. Élever nos enfants, en leur donnant le bon exemple.
- 3- faire des travaux pour la conservation des sols et la rétention de l'eau.
- 4 - nous préparer pour faire face aux conditions de sécheresse, protéger les sources d'eau, établir des cultures résistantes, avoir des stratégies de capture d'humidité, récolter de l'eau, faire des cultures de couverture qui couvrent le sol et qui pourront servir comme aliments, cultiver des variétés de cycle court et un ajustement de dates de semailles.
- 5 – préférer l'utilisation de petits systèmes d'arrosage qui mettront l'eau à la disposition des utilisateurs, afin de ne pas la gaspiller.

6 - pratiquer et promouvoir l'expérimentation de cultures de plantes et végétaux traditionnels qui ont été écartés du système pour des raisons de rentabilités commerciales, spécialement autour de la production de variétés qui s'adaptent au Changement climatique.

7 - traiter les ressources possibles (solutions économiques, sociales, culturelles et psychologiques), afin de nous adapter au Changement climatique.

8 - multiplier les expériences de paiement pour services environnementaux (PSE). *(Note du traducteur : Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), consistent dans son acceptation large, en des versements (financiers ou autres) faits à des utilisateurs d'une ressource naturelle sur une base volontaire afin qu'un service environnemental soit fourni. Par exemple, la société Vittel (qui exploite de l'eau de source), en France ; a financé des agriculteurs, afin qu'ils changent leurs pratiques agricoles (agriculture biologique) en vue de préserver la qualité de la source. Au Cambodge, où certains villages s'organisent pour restreindre les activités prédatrices au premier rang desquelles la chasse, afin de conserver une biodiversité dont jouissent les écotouristes qui font vivre des entreprises locales, via une redistribution des droits d'entrée dans la zone. Ou encore sur l'île de Lombok, Indonésie, où une agence a été créée afin de collecter des cotisations mensuelles obligatoires auprès des abonnés à l'eau dans la capitale, puis de les redistribuer auprès des populations en amont afin de promouvoir l'agroforesterie et la conservation forestière. Les PSE, sont donc, toutes subventions ou aides financières, liés à des pratiques favorables à l'environnement, qui permettent d'atteindre une situation où l'utilité de tous les agents économiques d'une région, est accrue et pérenne.)*

10 - renforcer notre indépendance dans la production d'aliments.

11 - améliorer le système d'élevage de bétail, en y appliquant de nouvelles techniques.

12 - fortifier les organisations et associations de défense de l'environnement.

13 - réduire l'usage de produits agro-chimiques, jusqu'à les abandonner totalement. Travailler avec des engrais organiques et faire face aux plaies et maladies de nos cultures sans produits chimiques.

14 - reboiser nos propriétés et terrains communaux en organisant des groupes pour cela et en utilisant préférentiellement des espèces et des végétaux locaux reconnus utiles pour l'environnement.

15 - utiliser des techniques alternatives pour la cuisson des aliments, afin de réduire l'utilisation du bois de chauffage qui détruit les arbres, l'utilisation du gaz et de l'électricité qui sont des sources polluantes pour la planète.

16 - continuer la campagne contre les brûlages des aires agricoles et des terres d'élevage, parce que nous avons déjà vu que cela se pratique encore en Amérique Latine.

17 - ne pas utiliser de produits transgéniques, nous battre contre l'entrée de graines transgéniques sur nos territoires, parce qu'elles menacent nos semences locales. Promouvoir en revanche le rachat et le sauvetage des graines créoles et natives de nos territoires.

18 - être solidaire, échanger et aider les organisations et associations qui œuvrent dans notre sens. Établir des fonds solidaires et des banques de semences, pour nous aider quand nous serons face aux effets nuisibles liés aux changements climatiques.

19 - être organisés et travailler en coordination avec les organisations et associations qui œuvrent dans notre sens.

20 - changer nos attitudes dans nos pratiques de production et de consommation. Réduire l'usage de matériaux qui ne sont pas dégradables, comme les sacs et bouteilles en plastique.

21 - divulguer notre travail et les progressions obtenues dans nos propriétés pour démontrer notre apport au pays.

22 - Inviter les producteurs et les représentants des institutions étatiques et des mairies, à prendre connaissance de ce que nous faisons.

23 - Partager avec les pays voisins nos expériences et nos réalisations.

### **Pour réussir à avancer dans un pays avec durabilité, il est de notre devoir de demander :**

#### **A - Aux municipalités, communes, régions, états et aux gouvernements nationaux.**

1 - Des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'impact du changement climatique à travers des forums ou des ateliers.

2 - Changer les lois et décrets afin d'éviter que les industries ou les entreprises contaminent encore plus.

3 - Divulguer et promouvoir les politiques de protection de l'environnement.

- 4 – De traiter des recours et ressources au niveau national pour la construction d'œuvres et de politiques d'adaptation devant le Changement climatique.
- 5 - Recycler les ordures avec efficacité.
- 6 - Promouvoir les ordonnances de territoires libres de plantes transgéniques.
- 7 – Faire la promotion des marchés locaux (marchés « bio »).
- 8 - Assigner dans ses budgets, le paiement de services environnementaux, puisque cela aura un impact positif dans la disponibilité de l'eau et la préservation des écosystèmes.
- 9 - Reconnaître et stimuler le producteur qui travaille avec une agriculture durable à travers l'exonération d'impôts et des aides à leur établissement.
- 10 - Etablir des stimulations et un appui des gouvernements locaux, dans une reconnaissance à notre apport à la richesse et à la création d'emplois que nous générons dans nos propriétés. Ainsi qu'à la lutte contre le désœuvrement social et pour une politique de « retour à la terre ».
- 11 - Légiférer afin de réduire l'impact du changement climatique global. Approuver et assigner des ressources financières à la stratégie nationale de lutte contre cette catastrophe humanitaire et la misère sociale engendrée par la crise économique mondiale.
- 12 - Se joindre aux pays qui demandent la réduction d'émissions de gaz.
- 13 - La définition et l'approbation d'urgence de la loi pour services environnementaux hydriques qui a été mandatée dans la loi N° 620 ou « loi générale d'eaux nationales.
- 14 - Augmenter l'éducation environnementale et alimentaire, dans les écoles et universités et auprès de la population en général. Chercher de nouvelles stratégies d'informations pour changer les habitudes (traditionnelles, culturelles et modernes) qui nuisent à l'environnement.
- 15 - Interdire au moyen d'une loi, l'introduction et la vente de graines transgéniques.
- 16 - Promouvoir et pratiquer le reboisement comme une action urgente nationale, en disposant de ressources pour appuyer ces activités et continuer d'établir des aires protégées.
- 17 – Faire des campagnes d'information et des lois contre les pratiques de brûlages des terres et de déforestation.
- 18 – Faire des politiques qui promotionnent l'agriculture durable en réduisant la dépendance de produits externes, spécialement des agrochimiques.
- 19 - Interdire l'introduction de produits chimiques.
- 20 – Aider les populations qui sont affectées par les phénomènes naturels dus aux changements climatiques.
- 21 - Créer des lois qui protègent nos ressources naturelles.
- 22 – Etablir une gestion adéquate des déchets solides et liquides polluants et non biodégradables.
- 23 – Faire une réforme agraire, afin que tous puissent acquérir une terre.